

## Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

\*\*\*\*\*

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2011

\*\*\*\*\*

Le 27 septembre 2011, à 19 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué le 15 septembre 2011, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Lapan, sous la présidence de M. William PELLETIER

**Titulaires présents** : Mmes BARBIER, PERRIN, CAGLIONI, MM. ADAM, BEDOILLAT, BROCHARD, CHEMAIN, CHENON, DE PAULE, FAUCHER, GUILLOT, JOUANIN, JULLIEN, MARIÉ, MATHÉ, PELLETIER, RENAUDAT

**Suppléants présents** : Mme AUBAILLY (représentant M. HORZINSKI), Mme DOUCET (représentant M. PERCHET), M. MOREAU (représentant M. DELMAS)

**Absent excusé** : M. ANGLADE, BEAUJEAN

M. BROCHARD est désigné secrétaire de séance.

Après adoption du procès-verbal de la séance du 21 juin 2011, le conseil passe à l'ordre du jour.

Le président propose d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Travaux en régie et décisions modificatives en rapport (création d'un atelier mécanique).

**Après en avoir délibéré, le conseil :**

- Valide, par 19 voix pour et une abstention, la nouvelle proposition de nomenclature liée à la compétence voirie et définissant la répartition des travaux entre la communauté de communes et les communes membres. Cette délibération annule et remplace la délibération n° 77 du 21 juin 2011,

- Adopte, par 13 voix pour, 1 contre et 6 abstentions, les modifications des statuts et décide de retirer, contraint et forcé par les services de l'Etat, la compétence « enfouissement des réseaux » au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cette délibération annule et remplace la délibération n° 76 du 21 juin 2011,

- Décide d'annuler, par 13 voix pour, 1 contre et 6 abstentions, son adhésion au SDE 18. Cette délibération annule la délibération n° 75 du 21 juin 2011,

- Affecte les résultats d'investissement et de fonctionnement du budget annexe « lotissement » répartis entre les collectivités concernées comme suit :

Déficit d'investissement 2010 : 2 897.57 €

Excédent de fonctionnement 2010 : 3 372.11 €,

- Autorise M. le Président à signer avec les maires des communes membres, les procès-verbaux de mise à disposition de la voirie communale d'intérêt communautaire,

- Fixe les durées d'amortissement des biens acquis par la communauté de communes et des biens reçus au titre de la mise à disposition,

- Admet en non-valeur des pertes sur créances irrécouvrables sur le budget Ordures Ménagères et sur le budget assainissement régie,

- Vote des décisions modificatives sur le budget général et sur le budget Ordures Ménagères,

- Inscrit le projet de création d'un atelier mécanique ZA de la gare à Châteauneuf sur Cher en travaux en régie,
- Mandate le bureau d'études Routes et VRD Concept comme maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement de sécurité à Venesmes, route de la Croix Blanche et place de la mairie pour un montant de 2 876.30 € HT,
- Fixe à 1500 € le montant de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif applicable pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif route de Crézançais à Bigny-Vallenay,
- Vote une tarification spécifique en assainissement collectif en régie pour un logement à Vallenay et tout autre bâtiment techniquement similaire,
- Décide de rembourser à Monsieur Sébastien Bergeron, le montant de 269.47 € correspondant à sa facturation réglée à tort de la redevance assainissement depuis 2008,
- Choisit le cabinet d'architecte Atelier Carré d'Arche pour le projet d'hébergement de Lignièrès,
- Accepte le règlement intérieur de sécurité approuvé par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Cher, applicable au 1<sup>er</sup> octobre 2011,
- Lance l'élaboration d'un dossier Zone de Développement Eolien avec le concours des sociétés Erelia et VSB énergies nouvelles,
- Accepte de devenir associé de la société nouvellement créée SCIC Berry Energies Bocage, de souscrire 10 parts sociales pour un total de 500 € et de désigner M. Mathé, délégué.

**Les questions diverses suivantes sont évoquées :**

- L'Imprimerie St Amandoise terminera l'édition du bulletin communautaire,
- Le site Internet de la communauté de communes sera finalisé par un prestataire avant la fin de l'année,
- Mme Barbier donne le compte rendu du planning d'occupation du complexe sportif à Lignièrès,
- Le personnel intercommunal a été déçu du classement relatif au fleurissement,
- Un état des crédits consommés au 1<sup>er</sup> semestre est présenté au conseil communautaire,
- M. Jullien fait le point sur les emprunts à taux variable en cours de la communauté de communes,
- Madame Mougin et le CVUS ont été déboutés par jugement du Tribunal Administratif et condamnés à payer 1000 € chacun,
- La commune de Saint Baudel a délibéré sur une éventuelle adhésion à la communauté de communes Arnon Boischaux Cher,
- Engagement de principe pour financer les bordures de trottoirs avec les travaux de la traversée de Bigny-Vallenay réalisé par le Conseil Général sous réserve que la charge soit supportable,
- M. Renaudat évoque la demande de particuliers au lieu-dit « La Forêt » à St Loup des Chaumes, pour réaliser des travaux d'aménagement sécuritaire. Un courrier a été envoyé au Conseil Général. Le conseil communautaire délibèrera à réception de la réponse de celui-ci.
- M. Bedouillat informe le conseil communautaire qu'il devient nécessaire de sécuriser la station d'épuration de Chérigny, notamment en mettant un périmètre de protection. Mais il faudra certainement envisager de futurs travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.